

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 249 Subvention (45.000 euros) et convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (4e, 18e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant relatif à l'attribution d'une subvention d'équipement à la Fondation de la Cité Internationale des Arts ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement en date du 23 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention d'équipement attribuée à la Fondation de la Cité Internationale des Arts au titre de l'année 2019 est fixée à 45.000 euros. 20429 ; 2019-04342.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts la convention dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 45.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO